



TERRORISME

PRISES D'OTAGES DE RESSORTISSANTS ET D'EXPATRIES FRANÇAIS :ROLE DES ARMEES

Mémoire de géopolitique

du Capitaine de Corvette Thierry ROY

dans le cadre de l'étude dirigée "Les nouvelles menaces"

Directeur : Monsieur Xavier RAUFFER

Avril 2001

LES PRISES D'OTAGES DE RESSORTISSANTS ET D'EXPATRIES FRANÇAIS
A L'ETRANGER: ROLE DES ARMEES.

Sommaire

Partie I :

Réalité actuelle

Terrorisme

Droit international

Prises d'otages

Nombre d'enlèvements

Répartition géographique

Partie II :

Solutions actuelles ou envisageables

Solutions actuelles

Politique de la France

Propositions

Partie III :

Evacuation de ressortissants

LES PRISES D'OTAGES DE RESSORTISSANTS ET D'EXPATRIES FRANÇAIS A

L'ETRANGER: ROLE DES ARMEES.

Table des matières

	Page
<u>Introduction</u>	<u>4</u>
Partie I : Réalité actuelle	6
1.1 Définition de terrorisme:	6
1.2 Le droit national et international	7
1.3 Prises d'otages	10
1.31 Définition de prises d'otages	10
1.32 Typologie	11
1.4 Evaluation du nombre d'enlèvements	13
1.5 Répartition géographique	17
1.6 Raisons et objectifs	18
1.7 Causes encourageant les prises d'otages	18
Partie II : Solutions actuelles ou envisageables	21
2.1 Solutions actuelles	21
2.2 Politique de la France	24
2.3 Solutions éventuelles	26
Partie III : Evacuation de ressortissants	28
3.1 Vue du côté civil	28
3.2 Vue du côté militaire	32
Conclusion	35

INTRODUCTION

Environ un million sept cent mille Français vivent à l'étranger, dont plus de vingt mille dans des pays allant du « potentiellement dangereux » au « franchement risqué ». A ces citoyens prévenus de l'existence d'un risque, nous devons ajouter les 20 millions de touristes français en déplacement à l'étranger tous les ans ; ces derniers ne sont pas du tout informés des quelconques risques de leurs périples, qui font les affaires des voyagistes encore peu soucieux de la sécurité de leurs clients . La liste des édens touristiques qui se sont transformés en pièges sanglants ne cesse de s'allonger tous les ans, par des drames que les médias se font un plaisir de nous commenter. Les otages de l'île de Jolo sont les derniers prisonniers très médiatisés ; depuis, nombreux sont les événements qui ont échappé aux feux de la rampe, mais les prises d'otages ont rapporté de substantiels revenus à de grandes entreprises maffieuses.

L'enlèvement est une méthode de choix, un acte très emblématique des malfaiteurs évoluant dans l'actuel chaos mondial, où les Etats nations sont de plus en plus rares ; en effet, rares sont les pays encore respectés de l'extérieur et en paix à l'intérieur (deux tiers des pays du monde sont des « non Etats » avec qui il sera impossible de traiter pour obtenir une libération d'otages, tant ils ne contrôlent plus aucun territoire dans leurs frontières théoriques !). Crapuleux ou terroriste, sans grand risque et rapportant beaucoup(un otage occidental se négocie aux environs du million de dollars), l'enlèvement est devenu un phénomène criminel mondial. S'il a tout d'abord touché le personnel des organisations non gouvernementales, il concerne maintenant les cadres et expatriés des entreprises multinationales et les touristes toujours plus avides de treks, voyages originaux et de dépaysement.

L'imagination des criminels n'a pas de limites et tous les progrès technologiques servent leurs noirs desseins. Ainsi l'informatisation par des logiciels spécifiques des cibles éventuels avec leurs ressources et la rançon exigée, le détournement d'avions intérieurs en Colombie pour récupérer un ou deux otages intéressants, ou le branchement en série de batteries de téléphones en série afin de brouiller toute écoute et repérage possible... Face à ces progrès et cette accumulation de richesses, les Etats de droit n'ont que peu de recours, d'autant que les législations nationales ne facilitent pas les coopérations encore

balbutiantes. Les terroristes jouent de plus sur la médiatisation intense des affaires qui fait monter les enchères.

Il s'agit donc bel et bien d'une nouvelle menace, d'un « clear and present danger », d'une « opération autre que la guerre »(d'après les Américains) dans lequel les forces militaires doivent intervenir. La détention de Brice Fleutiaux pendant de longs mois a mobilisé une partie de l'énergie du gouvernement et l'opinion publique française qui n'acceptait pas les lenteurs inhérentes du processus de libération. L'actuelle détention de cinq touristes allemands en Egypte met le gouvernement allemand en difficulté . Car il faut bien comprendre que la dimension médiatique est primordiale et déterminante comme l'ont notamment montré les affaires des otages du Liban et de Somalie. Ce « risque majeur pour l'Etat », qui met en jeu les intérêts fondamentaux de l'Etat, ce sont les grands médias-CNN, TF1 et Le Monde... qui le décident et le développent.

Face à cette situation de plus en plus préoccupante, même si le danger est à l'étranger, les forces armées et les Politiques réagissent de façon très décousue voire irresponsable. Chacun tente de renvoyer la responsabilité vers d'autres institutions ou ne voit pas les dangers ou se contente d'une attitude très passive, voire hypocrite en versant une rançon sans jamais l'avouer. Personne ne semble vraiment prendre conscience des véritables dangers pour nos ressortissants et pour les pouvoirs politiques, à part le commandement des opérations spéciales(COS) qui commence à réfléchir aux opérations à mener éventuellement mais qui ne parvient pas à fédérer les diverses compétences bien réelles en France, mais ô combien séparées par un pouvoir politique frileux et redoutant encore une trop grande puissance ou efficacité de ses armées.

Nous verrons ainsi en première partie un diagnostic de la situation actuelle dans le monde, puis nous proposerons quelques axes de réflexion sur l'attitude de la défense, avant de développer l'état actuel des évacuations de ressortissants, conséquences possibles de prises d'otages ou remèdes énergiques pour éviter de tels drames.

REALITE ACTUELLE

1.1 DEFINITION DE TERRORISME

La déclaration du secrétaire de l'ONU en septembre 1985 affirmait: « Le terrorisme s'étend maintenant à presque toute la surface de la terre . Car il est extrêmement difficile d'y faire face , s'agissant d'actes désespérés , prêts à violer les lois nationales et le droit international au risque d'y laisser la vie. Le risque est qu'il y a de plus en plus de morts parmi les civils innocents, ce que l'on ne cesse de condamner ...On dispose d'un certain nombre d'instruments juridiques internationaux en la matière , et il est temps que les gouvernements se concertent pour s'efforcer de les appliquer . »

Le mécanisme du terrorisme consiste , par la violence ou la menace de la violence , à inspirer une peur telle que la société (population , gouvernement , forces de l'ordre) soit contrainte d'accepter les buts idéologiques , religieux ou politiques de ceux qui pratiquent le terrorisme. Il cherche pas à imposer un nouveau pouvoir en utilisant des modes d'action qui ne relèvent pas des lois de la guerre . Le terrorisme n'a pas de règles: aucun lieu, aucune personne, aucun patrimoine n'est à l'abri de ses attaques . Cette précision est utile pour mettre au point les actions de contre-terrorisme: renseignement , protection et neutralisation . Contrairement à la guérilla et à la guerre subversive en général , le terrorisme n'a pas de véritable base populaire ce qui réduit son efficacité et accroît sa vulnérabilité. Utilisé à l'extrême , il fait perdre toute crédibilité à la cause défendue . Précisons enfin que l'influence du terrorisme dépendra totalement de la dimension médiatique. La peur ne peut s'instaurer que si attentats, crimes et prises d'otages sont connus et commentés jusqu'à marquer l'inconscient . N'en concluons pas que les médias sont directement les promoteurs du terrorisme , mais une politique de silence est souvent efficace , pour que leur forme extrême d'action n'obtienne pas de victoire par un impact psychologique hors de proportion (comme le souligne Raymond Aron dans « Paix et guerre entre les nations »)

1.2 LE DROIT NATIONAL OU INTERNATIONAL

La prise d'otage s'apparente pour les terroristes aux représailles , dont le problème est traité par les articles 33,34 et 147 de la 4^{ème} convention de Genève. Les représailles, selon une définition du juriste français Yves de la Brière, sont des actes de contrainte et de violence, dérogeant au droit ordinaire des gens et accomplis en vue de déterminer l'adversaire à réparer, ou du moins à faire cesser désormais les violences injustifiées dont il est responsable .

La convention de La Haye (1948) et les juristes américains distinguent nettement les « otages » des « prisonniers par représailles ». Les premiers désignent, dans le droit de la guerre , des personnes appartenant à la population civile et mises sous surveillance, pour garantir sur leur vie , l'attitude pacifique ultérieure de la communauté dont elles sont membres. A l'opposé, les prisonniers par représailles désignent les personnes prises dans la population civile et exécutées , en représailles d'actions commises antérieurement à leur appréhension. Pour que des otages puissent être exécutés , il faut que l'Etat occupant ait épuisé toutes les méthodes propres à assurer la sécurité et la tranquillité , en ayant prouvé que la population a participé soit activement ,soit passivement à l'acte commis (article 50 du règlement annexe à la 4^{ème} convention de La Haye) . Le tribunal insiste sur l'idée qu'il doit y avoir un rapport entre la population au sein de laquelle sont pris les otages et le crime commis. S'il a été commis par des individus isolés ou des bandes venant de localités éloignées , sans l'assentiment ou l'accord de la population ou des autorités publiques , et que en conséquence ni la population ni les autorités n'ont pu l'empêcher , il n'existe plus de base pour le choix des otages ou leur exécution . Le tribunal constate également que, pour être conforme au droit coutumier , l'arrestation d'otages doit s'accompagner d'une proclamation donnant les noms et adresses des otages arrêtés et informant la population que ces otages seront exécutés si certains actes venaient à être commis . Ces définitions et précisions du droit de la guerre montrent que les revendications et explications actuelles des terroristes ne se basent sur aucun texte et ne peuvent pas être justifiées , même par les avocats les plus retors .

La convention de Genève tente d'appréhender le problème terroriste dans son ensemble , mais en l'absence de définition de ce terme , pose des problèmes d'application. De plus , si elle est générale, en ce sens qu'elle recouvre tous les actes de terrorisme , elle est néanmoins limitée dans son champs d'application , car elle ne couvre que les situations de

conflits armés internationaux , et elle ne protège que les personnes qui s'y trouvent . Cette convention est à l'heure actuelle bien acceptée car elle est signée par 161 pays .

En 1963 se sont réunis à Tokyo , dans le cadre de l'organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) , les représentants de 64 Etats . De leurs efforts est issue

La convention relative aux infractions et à certains actes survenant à bord des aéronefs . Cet instrument vise à régler certains problèmes pratiques de compétence juridictionnelle pour les infractions commises dans un avion en vol . Cette convention largement ratifiée par plus de 110 Etats n'est pas d'une efficacité très grande car les traditionnels Etats sanctuaires pour les pirates de l'air ne sont pas partie à cet instrument .

En 1970 , face à la recrudescence des détournements d'avions dans les années 1968-1969 , l'OACI , consciente des insuffisances de la convention de 1963 , a convoqué une nouvelle conférence internationale de laquelle est issue le 16 décembre 1970 la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs . Ce texte prévoit ainsi l'extradition des auteurs du détournement vers le pays d'immatriculation et place ce phénomène à un niveau équivalent à celui de la piraterie .

En 1971 , les Etats américains ont signé , dans le cadre de l'OEA , un accord régional sur le traitement des actes terroristes sur ce continent . La convention sur la prévention et la répression des actes de terrorisme prohibe l'enlèvement , le meurtre ainsi que toute autre atteinte à l'intégrité physique de personnes auxquelles l'Etat est tenu , d'après le droit international général , d'accorder une protection spéciale . Ce texte est innovant sur le point particulier de la garantie minimale de certains droits .

La dernière en date des conventions de l'OACI date de 1971 à Montréal . Intitulée Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile , elle incrimine également les actes de sabotage commis par une personne ne se trouvant pas à bord de l'aéronef . Notons encore que l'efficacité de la convention est très limitée car les principaux intéressés ne l'ont pas ratifiée ; ainsi , au Moyen-Orient , seul Israël l'a ratifiée .

En France, c'est la loi du 9 juillet 1971 qui réprime les prises d'otages. l'article 343 du code pénal stipule : « si la personne arrêtée, détenue ou séquestrée l'a été comme otage, soit pour préparer ou faciliter la commission d'un crime ou d'un délit, soit pour favoriser la fuite ou assurer l'impunité des auteurs ou complices d'un crime ou d'un délit, soit en un lieu tenu secret pour répondre de l'exécution d'un ordre ou d'une condition, les coupables seront punis de la réclusion criminelle à perpétuité ». On notera qu'en droit français, la

prise d'otages n'est pas une infraction mais une circonstance aggravante de l'infraction d'arrestation ou de séquestration arbitraire.

En 1973 , pour répondre aux attentats de Munich , est parue la Convention sur la prévention et la répression des infractions commises contre les personnes jouissant d'une protection internationale , y compris les agents diplomatiques .

La convention européenne pour la répression du terrorisme est signée en 1976 . De type régional , ce texte cherche à unifier les pratiques à l'échelon européen, pour lutter contre le terrorisme . Malgré une apparente réussite , chaque Etat se réserve le droit de refuser l'extradition .

Le sommet du G7 de 1978 a permis la signature d'une Déclaration sur le terrorisme international qui engage les Etats à suspendre leurs vols à destination d'un pays qui n'aurait pas appréhendé les terroristes venus chercher refuge sur son sol .

La Convention de Montego Bay de 1982 (article 101) sur le Droit de la mer adoptée dans le cadre des Nations Unies donne une définition de la piraterie qui comprend la détention de passagers ou membres d'équipage à bord d'un navire.

La résolution adoptée en 1985 sur les mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines , ou compromet les libertés fondamentales , et l'étude des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère , les déceptions , les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines , y compris la leur , pour tenter d'apporter des changements radicaux , rappelle l'importance des conventions existantes sur divers aspects du terrorisme international et condamne sans équivoque comme criminels tous les actes , méthodes et pratiques du terrorisme , où qu'ils se produisent et quels qu'en soient leurs auteurs ,notamment ceux qui compromettent les relations amicales entre les Etats et la sécurité de ceux-ci .

Suite à l'affaire de l'Achille Lauro, la communauté internationale a adopté le 10 mars 1988 la Convention sur la répression des actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime sous les auspices de l'organisation maritime internationale pour traiter certains faits de piraterie ou de prise d'otages de façon plus large et plus pratique.

L'Agenda pour la paix du 30 juin 1992 tente de préciser les moyens de renforcer la capacité de l'Organisation dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix : les buts de l'ONU sont maintenant.....d'essayer d'extirper les causes les plus profondes du conflit : misère économique, injustice sociale et oppression politique.

Le supplément à l'Agenda pour la paix en 1994 pose le principe d'interventions dans un contexte local incertain en raison de l'effondrement des institutions de l'Etat, entraînant la paralysie des pouvoirs publics, le désordre civil et le banditisme généralisé. L'emploi de la force est autorisé en vertu du chapitre VII de la charte.

1.3 DEFINITION DE PRISE D'OTAGES ET TYPOLOGIE

1.3.1. DEFINITION

La prise d'otage est la mainmise coercitive sur une ou plusieurs personnes, privées ainsi de leur liberté d'aller et venir, menacées implicitement ou explicitement soit de mort, soit de violences graves, soit d'une séquestration indéterminée, l'auteur des faits entendant par ce moyen contraindre soit un tiers soit l'autorité publique à faire ou à ne pas faire un ou plusieurs actes.

La convention internationale de New York, entrée en vigueur le 9 juillet 2000, contre la prise d'otages donne la définition suivante : Commet l'infraction de prise d'otages, quiconque s'empare d'une personne ou la détient et menace de la tuer, de la blesser ou de continuer à la détenir afin de contraindre une tierce partie, à savoir un Etat, une organisation internationale inter gouvernementale, une personne physique ou morale ou un groupe de personnes, à accomplir un acte quelconque ou à s'en abstenir en tant que condition explicite ou implicite de la libération de l'otage.

Cette définition permet de réprimer la constitution d'otages servant de monnaie d'échange pour contraindre l'adversaire- qui peut être l'autorité publique- soit à donner une contrepartie, le plus souvent une rançon, soit à laisser faire telle ou telle chose.

1.3.2. TYPOLOGIE

Les prises d'otages peuvent être cataloguées en fonction de trois critères :

- le premier fait appel à l'élément intentionnel
- le second est basé sur le lieu de séquestration
- le dernier est tiré des moyens mis en œuvre par les agresseurs.

a) Le critère fondé sur l'élément intentionnel :

L'observation des prises d'otages amène à distinguer fondamentalement :

-Les prises d'otages préméditées ou si l'on préfère « a priori » : il s'agit d'opérations criminelles dont le but premier et prémédité est la prise d'un ou plusieurs otages. Il s'agit bien du but premier ou but moyen car l'objectif final ou réel consiste à obtenir d'un tiers ou de l'autorité publique une action ou une abstention à laquelle ce tiers sera contraint à raison même de la prise d'otages. Dans ces actions , on peut distinguer :

- les prises d'otages à mobile politique (les politiciens, techniciens, policiers des nations occidentales sont des cibles privilégiées). Certains enlèvements au Yémen particulièrement, sont des manières d'interpeller l'Etat central sur des problèmes locaux très minimes mais jamais pris en compte et résolus . Il s'agit, hélas, d'une fraction minime des cas.
- celles tendant à permettre l'évasion ou la fuite du ou des malfaiteurs (ce cas ne nous intéresse guère pour les Français à l'étranger) .
- la prise d'otages de droit commun par excellence, à mobile de lucre, tendant à la remise de rançon. L'exemple traditionnel de cette prise d'otages est le kidnapping, ou la prise d'otages à bord d'un aéronef aux fins de rançon. Ce modèle est pratiqué de façon industrielle en Colombie , où il a été surnommé « la pêche au gros », car un logiciel informatique permet de n'arrêter que les clients intéressants, dont la rançon est élevée et très probable. Chaque catégorie de personne a ainsi son tarif, depuis le diplomate américain, à l'industriel de passage, au policier ou politicien local.
- La prise d'otages tendant à résoudre un conflit familial (thème ne faisant généralement pas intervenir les Français à l'étranger)
- Le conflit du travail : si des ouvriers ou des employés s'en prennent à leur employeur, sur le lieu du travail, la législation française ne considère pas cela comme une prise

d'otages mais comme une séquestration volontaire passible du tribunal correctionnel. Ce cas se présente régulièrement en Afrique notamment, lors de revendications salariales ou sociales d'employés ou de villageois, en particuliers dans les entreprises ou plates formes pétrolières. Le dénouement a pour l'instant toujours été amiable.

- La rétention d'enfant par un déséquilibré mental pourrait intervenir à l'étranger et toucher nos ressortissants, même si pour l'heure ce geste spectaculaire et rare touche plus notre pays que d'éventuelles nations hôtes pour nos expatriés.

-Les prises d'otages incidentes ou « a posteriori » .Il s'agit le plus souvent de cas permettant la fuite des auteurs d'une agression, tel un hold-up, surpris par l'arrivée de la police sur les lieux mêmes de l'agression. Les risques sont plus grands en cas d'improvisation qu'en cas de préméditation, car lorsque la prise d'otages s'impose d'elle-même, dictée par l'instinct de conservation du malfaiteur menacé dans sa vie, on peut tout craindre de ses réactions instinctives. Ce cas concerne les Français expatriés comme tous les citoyens d'un pays quelconque.

b) Le lieu de séquestration n'est pas indifférent. Il est à noter que l'action de la police dépend pour une part de la nature du lieu de rétention des otages. De plus cette nature peut impliquer des problèmes juridiques délicats.

- La législation a été modifiée pour faciliter la résolution des problèmes juridiques. C'est néanmoins surtout au plan technique que ce lieu complique la tâche des policiers chargés d'intervenir. Le GIGN s'entraîne spécialement à ce type d'événements.
- Les locaux d'une ambassade. La police ne peut y pénétrer que sur réquisition de l'ambassadeur. Une prise d'otages à l'intérieur de l'ambassade pose de graves problèmes judiciaires. De telles situations réclament des décisions qui ne sont plus du ressort de la police mais du gouvernement.
- L'établissement pénitentiaire : la prévention en France est difficile et impossible à l'étranger, en ce qui nous concerne.
- Les lieux privés ont la particularité de présenter un risque élevé pour les otages en cas d'assaut.
- Le lieu public ou semi-public comprend généralement, en plus des otages, un certain nombre de badauds ou passants retenus comme boucliers vivants.
- Le lieu tenu secret ajoute à la difficulté en imposant une recherche rapide du lieu de séquestration. C'est le cas le plus fréquent pour les kidnappings en Amérique du Sud ou

en Asie centrale ; là, les ravisseurs disposent souvent de la protection passive ou bienveillante de la population locale et de planques innombrables dans la nature, comme le prouve l'existence de pistes d'aviation sommaires en Colombie.

c) Les moyens mis en œuvre par le ou les agresseurs :

- L'auteur isolé est le cas le plus facile à traiter- sous réserves de difficultés particulières-
- La pluralité des agresseurs, le véritable « commando » puissamment armé pose de redoutables problèmes. En effet dès lors que tous les agresseurs ne s'exposent pas simultanément aux projectiles des tireurs de précision, il est fortement à craindre que les otages soient supprimés en cas d'ouverture du feu. Ainsi, lors des jeux olympiques de Munich, agresseurs et agressés étaient systématiquement répartis en deux groupes dont l'un seulement s'offrait en éventuelle cible.

1.4 REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Le tableau suivant donne une idée des pays les plus risqués, quant aux enlèvements. Ils prennent en compte les données de 1999 avec des estimations pour certains d'entre eux. Ils ne comprennent pas tous les pays à risques, car certains sont plus spécialisés dans le rapt de nationaux (Brésil notamment).

<u>COLOMBIE</u>	4500
<u>MEXIQUE</u>	1500
<u>BRESIL</u>	900
<u>INDONESIE /PHILIPPINES</u>	800
<u>ALGERIE</u>	50
<u>YEMEN</u>	40
<u>AFGHANISTAN</u>	30
<u>PAKISTAN</u>	500
<u>RUSSIE</u>	400
<u>SOMALIE</u>	20
<u>MALAISIE</u>	100

Les secteurs à risque dans le monde sont répartis sur tous les continents ; ils concernent néanmoins d'abord l'Amérique du Sud, qui s'est fait une renommée sérieuse dans ce domaine, avec des pays phares comme la Colombie, le Mexique et le Brésil. L'Amérique latine totalise plus des deux tiers des 8000 enlèvements connus dans le monde.

L'Asie centrale est une région où le terrorisme se développe de façon très rapide, pour pallier l'ordre vacant laissé par l'empire soviétique à son effondrement, comme moyen de pression politique et diplomatique voire militaire important, tant vis à vis de la Russie que des nations occidentales riches et comme moyen de se constituer un trésor de guerre pour s'équiper en armement ou pour se développer. La Biélorussie et tous les pays du Caucase ont développé cette culture.

L'Asie et l'Extrême Orient continuent à pratiquer le rapt, mais de façon bien plus industrielle actuellement. La piraterie maritime a laissé une place libre aux kidnappings, qui maintenant utilisent les législations nationales et la géographie très particulière de la région pour changer de pays et donc interdire les poursuites efficaces. La Malaisie, l'Indonésie, le Cambodge et les Philippines sont les pays phares de cette région fragile et très exposée. L'Inde et le Sri Lanka sont des pays où ce genre d'activité se développe de façon rapide et très récente.

Le Moyen Orient est également une région sensible à cette activité criminelle. Même si les enlèvements se terminent généralement bien au Yémen, il n'en est pas de la sorte en Afghanistan ou au Pakistan, où la sécurité des étrangers est jugée très précaire.

Plus près de nous la Turquie et l'Albanie n'offrent pas tous les gages de sécurité pour les ressortissants étrangers.

Enfin, l'Afrique n'est pas exempte de cette tare. Si les Français se souviennent des moines de Tibérine assassinés en Algérie ou de madame Claustre au Tchad, de nombreux événements ont allongé la liste des drames évités ou réalisés ; l'Angola, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud, la Namibie sont venus s'ajouter aux pays connus depuis une décennie : Tchad, Sénégal surtout en Casamance..

La liste des édens touristiques qui se sont transformés en cauchemars terroristes ne cesse de s'allonger. Il semble qu'aucune destination ne soit à l'abri des malversations locales. Alors que le touriste devient de plus en plus exigeant quant à son séjour, les tours opérateurs ne prennent pas sérieusement en compte les risques cachés ou réels des destinations offertes. Cachemire, Egypte, Ouganda, Cambodge, Namibie et maintenant

Indonésie ont des évocations de pièges sanglants qui ne rebutent pas encore les touristes, malgré les conseils prudents du Quai d'Orsay. Au delà de la délinquance ordinaire, le touriste européen est devenu dans certaines régions du monde une proie de choix pour les guérilleros plus ou moins maffieux ; de la prise en otage afin d'extorquer de substantielles rançons jusqu'à l'assassinat pur et simple pour des motifs politiques, le phénomène prend des proportions inquiétantes dans certaines régions citées plus haut. De nombreux mouvements de guérilla privés de subsides par la fin de l'affrontement Est-Ouest résolvent leurs problèmes de trésorerie en pratiquant l'enlèvement à grande échelle. Ceux de Colombie ont fait de cette pratique une florissante industrie, dont les profits rivalisent avec la culture de la drogue . Au Yémen, les enlèvements de touristes occidentaux par les tribus rebelles pour faire pression sur le gouvernement sont monnaie courante. Mais c'est dans le Caucase, où la pratique du rapt est une tradition séculaire, que le risque est le plus important, et sur le florissant marché aux otages qui s'est développé depuis les années 1990 , un captif occidental est très prisé.

Remarque : Les Français habitant et travaillant dans les pays à risque sont immatriculés et recensés au ministère des affaires étrangères. Ainsi en Angola 1334 résidents français, 4309 en Colombie, 1900 au Nigeria, 662 au Pakistan. Ces pays figurent dans la rubrique « sauf raison professionnelle impérieuse , sont déconseillés ». Ces citoyens, quoique prévenus des dangers de leur situation, sont tous des otages en puissance.

1.5 EVALUATION DU NOMBRE D'ENLEVEMENTS

Les derniers chiffres de 1999 avançaient le total de 7773 kidnappings dans le monde, soit un enlèvement toutes les trente minutes. Les victimes sont des salariés, des cadres, des techniciens de puissantes multinationales implantées dans les pays pauvres, mais également des membres des organisations non gouvernementales et également, depuis peu d'années des touristes. Le rapt contre rançon est resté longtemps une activité artisanale. Quelques affaires ont défrayé la chronique en leur temps (le fils Lindenberg, l'épouse Dassault, le baron Empain...) La mafia italienne N'Drangheta a, la première, fait du kidnapping une activité lucrative à part entière. Le phénomène actuel dépasse en ampleur tout ce que l'on a pu observer jusqu'à présent. L'implosion du système soviétique a laissé orphelins de nombreux mouvements contestataires ou révolutionnaires. Certains n'ont pas hésité à compenser l'ancienne aide de l'URSS par des trafics de drogue ou d'armes, d'autres se sont lancés dans le kidnapping pour acquérir des revenus. La pratique de l'enlèvement est devenue une activité banalisée dont la police et les médias ne connaissent qu'une partie faible (les compagnies d'assurance pensent que seul un dixième des affaires d'enlèvement remonte jusqu'à elles). Le silence des familles et des négociateurs est justifié par la peur de voir les négociations s'emballer en cas de médiatisation, et pour éviter l'irruption de pseudo négociateurs.

Les exigences des ravisseurs sont variables, mais généralement élevées. On parle de rançons allant jusqu'à un million de dollars par occidental, sachant qu'une hiérarchie existe entre tous les otages : un américain est la personne la plus prisée des ravisseurs, mais un policier ou soldat colombien est une monnaie d'échange très recherchée.

Sur les dix dernières années, 100 Français ont été pris en otages. La conclusion a toujours été positive, sauf pour un Français au Cambodge en 1994, un en Colombie en 1998 (otage cardiaque décédé pendant la séquestration), un en 1997 au Tadjikistan (Karine Man morte pendant la phase de libération par les forces tadjiks) et les sept moines de Tibérine en Algérie. Cela monte les pertes à un pour dix. Le Quai d'Orsay estime être bien informé. En effet, l'ambassade locale est systématiquement tenue au fait des enlèvements, même si la famille l'entreprise ou l'ONG préfère parfois négocier seule.

Selon les statistiques de 1999, 40% des enlevés ont payé une rançon en échange de leur liberté, 15% ont été délivrés par les forces de police, 5% se sont évadés, 5% sont morts et les autres sont toujours détenus.

1.6 RAISONS ET OBJECTIFS

Les principales raisons des prises d'otages ont été évoquées dans la typologie de celles-ci .

Nous retiendrons ici :

- les raisons politiques
- les besoins ou envies financières
- le souhait de publicité ou de notoriété.

De toutes ces raisons, que certains penseurs approuvent et défendent, le catalyseur est la tornade médiatique. Rien, en effet ne distingue mieux la détention du dernier otage actuel français en Colombie des « célébrités » de Jolo ou de monsieur Fleutiot au Caucase que le battage médiatique qui s'est fait au sujet de ces derniers, sans forcément apporter de remède plus rapide. Le Quai d'Orsay encourage le plus possible les familles de victimes à ne pas ébruiter le drame, afin de pouvoir travailler et tenter de résoudre le problème sans avoir à gérer en plus la pression des médias et des politiques de tous les horizons et niveaux, avides d'informations et de solutions à apporter à leurs futurs électeurs. C'est la dimension médiatique qui a été déterminante dans le règlement des otages de Somalie, il y a quelques années ou de Jolo en 2000.

17 CAUSES ENCOURAGEANT LES PRISES D'OTAGES

La fin de la guerre froide a , par sa soudaineté , donné un brusque coup d'accélérateur à la métamorphose de la violence .Mais la révolution de l'information en est le ressort fondamental , car c'est sous son impulsion que se propage une mondialisation inéluctable. Et celle-ci est le principal vecteur de la violence moderne , par l'effet boomerang qu'elle déclenche au sein des peuples séduits par la tentation autonomiste , et soumis finalement par réaction aux forces centrifuges qui précipitent la désintégration des sociétés. La mondialisation , loin de faciliter la concorde , nous fait entrer dans le cercle vicieux des rivalités et des haines .

La violence moderne s'est transformée au point de ne plus répondre aux sollicitations classiques : le milicien hutu se moque des conventions de La Haye et des droits de l'homme , comme l'informaticien américain ignore le Military Balance et les rapports de force quantitatifs. Les langages sont incompatibles et les réponses décalées. Les échecs subis révèlent surtout la prétention des techniciens à vouloir tout régenter . Les problèmes du monde contemporain sont des problèmes de fond et , donc, par nature, politiques. Les crises identitaires sont des crises politiques . C'est bien de la politique que souffre le monde , de son absence ,de son inefficacité et de son indifférence .Le nœud des problèmes est d'ordre politique alors qu'on veut imposer à tout prix la primauté de la technique et les solutions économiques .

Il faut également prendre en compte l'erreur de diagnostic fondée sur une part de fatalisme et une plus grande part d'obscurantisme .La complexité des crises n'encourage pas une rapide appréhension des situations et n'en facilite guère la juste appréciation .Cette erreur est due à une inadaptation des méthodes d'analyse , car , en réalité , les dirigeants ,responsables et experts disposent de toutes les données . Ils n'ignorent rien des effets pervers de la mondialisation et du cynisme des acteurs économiques. Ils continuent à gérer le présent, à endormir le peuple et à afficher un optimisme béat . c'est le scénario « quiétiste » de Maurice Bertrand. L'erreur de diagnostic vient autant d'une question de méthode que d'un problème de mentalité: les méthodes utilisées sont dépassées et les mentalités se refusent à changer par crainte de faire des impasses et par refus du risque stratégique (absence de stratégies ,de pensée stratégique, méfiance à l'égard des idées et démission de la pensée).

Si les hommes sont responsables des erreurs de diagnostic et de méthode , ils ont des sérieuses circonstances atténuantes, englués qu'ils sont dans les mailles des systèmes , qu'ils soient ceux des structures étatiques , ceux de la sécurité collective ,ceux des multiples organisations non gouvernementales et des entreprises multinationales .

Les Etats sont désarmés devant l'ampleur des difficultés à résoudre , d'autant qu'ils sont affaiblis par ailleurs , alors qu'il faudrait , au contraire, développer des réponses concertées. Les Etats sont mus par leurs seuls intérêts et préoccupés de leur propre défense. La notion globale de sécurité, et surtout celle de sécurité collective, leur est en partie étrangère .

Pétrifiés par la crise qu'ils traversent eux-mêmes et qui les atteint au plus profond, les Etats réagissent comme des automates lorsqu'ils ne sont pas bloqués par leurs propres handicaps . Car de nombreux pays ont perdu même l'apparence de la souveraineté, du fait que le modèle d'Etat occidental ne convient pas à certaines régions .

La communauté internationale porte également de lourdes responsabilités .Son existence étant virtuelle, ses responsabilités n'engagent personne, sauf éventuellement les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU dont les Etats Unis dictent la conduite. Les interventions de l'ONU se multiplient , sans montrer le succès escompté. Ce système n'a qu'une faible efficacité , car il manque de tous les attributs qui pourraient lui donner une audience sérieuse . Il n'est qu'un rassemblement de pays qui ne cherchent que leur intérêt et n'agissent pas par solidarité internationale. Il n'a aucune autorité que celle que lui donne la force qu'il peut brandir , force qu'il a empruntée à différents pays prêteurs avec les conditions imposées par ces nations . Enfin, il veut imposer un droit international fondé sur le respect des droits de l'homme , alors que le droit international est fondé sur la reconnaissance et le respect de la souveraineté des Etats et sur la non-ingérence dans les affaires intérieures .

Les dernières causes encourageant la montée du terrorisme sont deux structures non gouvernementales , émanations des sociétés civiles: les médias et les organisations humanitaires sont incontournables, car ils sont les produits de notre époque et également ses symboles. Ces ONG sont le palliatif de l'inaction des Etats , n'ont qu'une indépendance fictive , pratiquent l'ingérence humanitaire et sont très liées aux médias ; ces derniers fournissent une publicité gratuite aux criminels ou terroristes modernes .

Les systèmes de sécurité ne répondent plus aux conflits actuels . Le maintien de la paix ne se fait pas avec des forces armées de différents pays , amalgamées pour la sécurité. Ces systèmes datent de la guerre froide ,mais ne répondent pas aux besoins de sécurité du monde actuel. En partie inefficaces dans les guerres civiles, bien inadaptés aux guerres subversives, les systèmes militaires classiques sont souvent ruineux pour les pays concernés, qui maintiennent un appareil industriel important et participent à course aux armements de haute technologie .

Autre cause bien plus matérialiste des prises d'otages est la différence sociale entre la population environnante qui perçoit peu de retombées du tourisme et les hôtelleries luxueuses avec grillage et milice privée. Le décor exotique du « séjour » touristique n'est qu'un arrière plan pour le voyageur moderne, consommateur exigeant, pressé de jouir sans tracas de ses vacances au bout du monde, sans s'intéresser à la réalité du monde derrière

les murs des hôtels climatisés ou des monuments. Cette différence criante excite une certaine haine vis à vis du touriste qui n'y est pas pour grand chose. Voilà une raison qui explique pourquoi les enlèvements de touristes vont se multiplier.

Systemes de bataille rangée , ruineux, archaïques et purement nationaux, les systèmes militaires apparaissent dépassés au début du XXIème siècle et ne répondent pas à la recherche de la sécurité. Déphasés par rapport aux problèmes existants, ces systèmes doivent évoluer avec les sociétés. A mi-chemin entre la défense et la sécurité, ils hésitent à faire le bond vers la stratégie de sécurité que l'on n'ose pas regarder en face pour l'instant , de peur de devoir reconsidérer notre politique de défense , nos équipements et nos programmes militaro industriels.

2 SOLUTIONS ACTUELLES OU ENVISAGEABLES

2.1 SOLUTIONS ACTUELLES

La réalité actuelle nous offre ainsi un aspect fortement pessimiste, encouragé tant par l'extension de la violence et la généralisation de l'insécurité que par l'inaptitude à les endiguer . Certains traits d'optimisme peuvent néanmoins être observés . La première raison d'espérer est que les conflits territoriaux ont maintenant quasiment disparu. La deuxième cause est que le tribalisme , qui relève de l'appartenance de l'individu et des liens sociaux, commence à être apprécié .De même , la maîtrise des technologie modernes permettra éventuellement de contrôler les manifestations les plus excessives de cette violence.

La sécurité mondiale dépend maintenant, plus que jamais de la solidarité des nations. Notre civilisation étant celle du dialogue sous toutes ses formes et de l'échange, elle ne peut se développer que dans la sécurité et un environnement non hostile. Car la fermeture d'une partie du monde est une limitation au vaste marché devenu le nôtre. Notre société ne tient pas que sur une base matérialiste. Ses bases éthiques lui rendent intolérable la poursuite d'un bonheur ou d'une quête matérialiste de richesses en laissant perpétrer des massacres à ses portes. Pire, nos sociétés se condamnent en encourageant des assassins, même après des conflits, dans le but de parvenir à des solutions de paix. La solidarité est aussi une question d'intérêt pour nos pays. André Glucksmann écrivait dans De Gaulle, où es-tu ? « la sécurité de la France se garantit à l'extérieur ». Nous devons donc veiller sur notre périphérie. Trois zones nous intéressent principalement : l'Europe centrale, le bassin méditerranéen et l'Afrique. Nous devons donc proposer à ces régions de nouvelles formes de sécurité efficaces et réalistes.

Une solution, assez irréaliste pour l'instant consisterait à démilitariser la planète, ou au moins à restreindre les ventes d'armes, les transferts de technologie et de spécialistes. Ceci n'empêcherait nullement les terroristes de s'approvisionner, sachant qu'ils obtiennent en primeur les logiciels ou armes non encore disponibles sur le marché.

Le renseignement, sous ses diverses formes est également le centre de la stratégie des différents Etats qui veulent lutter contre le fléau du terrorisme et des prises d'otages. L'acquisition de ce savoir nécessite la redéfinition de notre système de renseignement, pour l'orienter vers les nouvelles menaces et ne pas courir après la dernière guerre. Il faudrait enfin développer une nouvelle culture de l'information, pour recueillir, traiter, analyser et protéger l'information ouverte ou plus discrète. Même si nos centrales de renseignement conçoivent toute l'importance de cette orientation, elles ne semblent pas prêtes à prendre cette direction.

Les actions de prévention sont essentielles et leur mise en œuvre dépend de la qualité et de la quantité de renseignements obtenus. Cette prévention est en partie du ressort des forces de police de la nation hôte, sous réserve qu'elles soient fiables en la matière. Les unités pré positionnées participent à ce recueil qui peut aussi être réalisé depuis la métropole.

La dissuasion est également une des approches importantes pour contrer ce phénomène. Sans en arriver à la solution soviétique pour arrêter les prises d'otages de ses ressortissants au Moyen Orient dans les années 1970, nous pouvons nous rapprocher de la solution israélienne pour libérer les otages de l'avion à Entébé. Cette forme courageuse de

réaction est tout à fait possible pour les nations européennes même si l'Allemagne a jusqu'à présent préféré payé les rançons (ce qui lui a valu le triste privilège de voir les kidnappings se multiplier aussi bien sur son territoire que dans ses avions). Nous évoquerons juste l'opération de Kolwezi en 1978, durant laquelle la Légion étrangère a rendu la liberté aux ressortissants occidentaux retenus et menacés et l'espoir à tous les expatriés français fiers, comme la nation entière de ce rétablissement de la situation.

Actuellement, hélas, nos gouvernements nationaux et les instances supra nationales ne définissent pas de politique ferme de répression face à cette menace mais fournissent généreusement des conseils aux entreprises et organisations non gouvernementales qui souhaitent s'implanter dans les pays à risques. Ainsi le document européen sur les prises d'otages dans les pays du tiers monde, la convention des Nations Unies et le G8 Best Practices on Hostage Taking produits en pièces jointes ne sont ils qu'un recueil de bons conseils ou de pratiques honnêtes pour contrer –sans succès à mon humble avis- les pratiques toujours évolutives du terrorisme.

Toutes les affaires d'otages sont une belle hypocrisie. En témoignent les récentes déclarations après l'histoire de jolo. On sait très bien aux Philippines que toute libération d'otage a été monnayée, directement ou indirectement. Le Spiegel a admis avoir payé une rançon pour la libération de son journaliste en juillet 2000 ; Le premier ministre libanais Selim Hoss a concédé avoir accepté l'offre lybienne de paiement d'une rançon en échange de la libération de l'otage française d'origine libanaise, Marie Moarbès. Les gouvernements concernés- France en tête- nient avoir cédé au chantage à l'argent. Le bienfaiteur lybien lui-même réfute le terme de rançon. Le seul « cadeau » fait à Abu Sayyaf est celui d'une aide au développement apportée aux régions du sud des philippines. L'humanitaire sert donc une fois de plus à camoufler la vérité, mais personne n'est plus dupe : des rançons ont bien été versées pour la libération des otages, qui se montent à un million de dollars par otage occidental et à dix millions de dollars pour Jeffrey Craig Schilling, « un Américain valant dix Européens ». Voilà la triste réalité des libérations d'otages par les gouvernements occidentaux, qui évidemment réfutent tout versement de rançon.

2.2 POLITIQUE DE LA FRANCE

Cette question de prise d'otages est maintenant étudiée et approfondie par l'Etat Major des Armées (EMA). L'affaire de Jolo a relancé le débat et la recherche d'idées ou de solutions, sans que des réformes audacieuses et efficaces n'aient encore été prises. L'avant dernière opération avec projection de forces pour libérer des otages date de 1976 à Loyoda à Djibouti, qui était encore à l'époque partie du territoire national. Le GIGN était alors intervenu, comme il le fait sur le territoire métropolitain. La dernière libération d'otages français hors de métropole remonte aux opérations d'Ouvéa, en Nouvelle Calédonie ; on se souvient du battage médiatique de l'affaire rondement menée par les militaires, dans des conditions difficiles. Le cas du « prêt » du GIGN à l'Arabie saoudite pour la libération des otages de La Mecque préfigure la fonction de conseil que nos forces spécialisées peuvent et souhaitent fournir à toutes les parties qui le demandent, mais ne répond pas à la réaction nécessaire de nos forces.

Dans les prises d'otages, la France distingue d'abord la nature des otages : si l'otage est un militaire, alors une opération militaire va tenter de le libérer- la prise du pont de Verbanya en est un exemple-. L'efficacité, la rapidité et la protection des troupes engagées sont des caractéristiques de l'opération. S'il s'agit d'un pilote éjecté lors d'une opération militaire, la procédure RESCO (récupération lors d'opérations de combat) s'applique. L'Armée de l'air et la Marine participent à ce sauvetage. Si l'otage est un civil ou un groupe de civils, le raisonnement politique est différent, en partie à cause du battage médiatique possible. Si la prise d'otage a lieu en Afrique, dans le « pré carré » de la France, à savoir dans des Etats où nos forces sont pré positionnées ou à proximité, alors une opération militaire de récupération est envisageable. Les régiments stationnés en Afrique possèdent ainsi des plans d'opérations pour libérer des otages. De plus, le commandement des opérations spéciales (COS), qui en a la capacité, peut recevoir une demande d'action conventionnelle par le chef d'état major des armées (CEMA). Enfin, si une action militaire n'est pas envisageable, alors la DGSE se positionne et le gouvernement entame les négociations.

On reconnaît la difficulté de déterminer quand une opération militaire est ou n'est pas réalisable. Tout d'abord, il faut noter que d'après le droit international, nos armées ne peuvent pas intervenir sur le territoire d'un pays souverain, sans que celui-ci l'ait demandé. A l'inverse, le même droit impose à chaque pays de protéger et d'assurer la libre

circulation des divers ressortissants présents sur son sol. Quand ce dernier en est incapable, comme c'est le cas pour de nombreux « Etats fantômes », qui ne disposent plus d'aucune crédibilité internationale et ne gouvernent ou ne surveillent plus qu'une portion minime de leur territoire, alors l'intervention militaire étrangère, même si elle n'est pas demandée par l'Etat souverain, me paraît justifiée. Ainsi l'opération britannique en Guinée Conakry pour délivrer les casques bleus pris en otages. Si le pays où se déroule l'incident est représentatif et possède des institutions et une force armée convenables mais que la France ne fait pas entièrement confiance sur les méthodes de libération d'otages et notamment le respect de la vie humaine, alors les autorités françaises vont essayer de transposer le problème dans nos frontières : pour le détournement de l'Airbus à Alger, l'avion a été rapatrié vers Marseille pour permettre l'intervention du GIGN. En amont de l'action, il faut donc connaître les pays qui ont la capacité de libérations d'otages. Si un pays possède ces compétences (seuls cinq pays peuvent être véritablement cités : Etats Unis, Israël, Grande Bretagne, France et Russie), la France lui proposera le soutien de nos forces. Si le pays ne dispose pas de telles capacités, la France fera pression sur lui pour qu'il accepte une équipe nationale ou une équipe d'un pays compétent plus proche de l'action. Dans le déroulement même, outre la gesticulation diplomatique que gère l'Etat, les armées participent à la cellule de crise, à la gestion et la conduite de l'action sur le lieu, aux liaisons avec les médias en métropole comme localement et aux liaisons avec les familles. La projection d'une équipe, d'une équipe médicale, et de logistique sur place (souvent au profit premier des journalistes) est quasiment systématique : à Jolo, une équipe de la DGSE et un avion ont été envoyés promptement. La DGSE s'occupe de récupérer du renseignement ouvert ou clandestin et le communique au gouvernement, afin que celui-ci décide en connaissance de cause si une opération par les forces armées françaises peut être envisagée. Une difficulté rencontrée et parfois élevée est que l'on cache difficilement un occidental sur le terrain.

La solution que je préconise est celle des Israéliens en 1976 à Entébé : l'Ouganda avec la complicité du gouvernement ougandais, par un jeu de terrorisme d'Etat, avait détourné et retenu un avion israélien. Israël s'était solidarisé derrière ses forces spéciales et ses services de renseignement très intégrés pour l'opération confiée au colonel Nettanyaou (frère). L'affaire montée en cinq jours a débouché sur un posé d'assaut le 4 juillet en territoire ennemi, attaque, prise de l'avion, libération et rapatriement des otages. Autant cette opération avait glorifié Israël, autant l'opération d'Ouvéa avait-elle été fort critiquée par la société française et ses médias, plus enclins à dénigrer qu'à rassembler et souder la

population française derrière son armée ou ses institutions. Le COS réfléchit à cette option, mais le gouvernement aura-t-il le courage de lancer une telle opération ? L'armée dispose-t-elle des moyens de projection suffisants ? Peut-être pas, mais une coopération ponctuelle avec un allié comme les Etats Unis est toujours possible (ce fut le cas à Kolwezi), si les ressources européennes ne permettent pas d'en disposer.

2.3 SOLUTIONS EVENTUELLES

La France dispose actuellement des capacités de libération d'otages. En a-t-elle la volonté et le courage politique ? Les militaires ne savent pas répondre à cette question et ne peuvent influencer la décision ultime que par une préparation optimale et une volonté déterminée.

Il est un domaine où les forces armées françaises peuvent encore largement s'améliorer : c'est la coopération entre les différentes armes ou armées. Les compétences existent mais sont extrêmement cloisonnées. La France dispose des capacités parcellaires ; le problème est de les mettre en cohérence malgré leurs logiques propres différentes. A l'issue de la guerre d'Algérie, le gouvernement effrayé a décidé de morceler nos capacités et de partager les compétences, en minimisant les rapports entre les intervenants . La culture pratiquée est encore très classique, hiérarchique et bien peu pragmatique , malgré le succès militaire total de Ouvéa. Aucun exercice commun n'a lieu pour fédérer les compétences nationales diverses(GIGN, COS, 1^{er} RPIMA, DGSE...) malgré la volonté du COS, peu suivi semble-t-il dans cette voie.

Un autre atout majeur de ce genre d'épreuve est la décision de confier l'ensemble de l'opération à un seul chef incontestable et incontesté. Il faudrait donner tous les moyens à un officier sans « l'embêter » en permanence et lui laisser mener l'opération jusqu'à son terme . Ceci nécessite un courage et une détermination politique assez rare à notre époque. La chaîne de commandement doit également être cohérente, directe et réactive ce qui n'est pas toujours le cas. Enfin, ce trait a déjà été évoqué, il faudrait augmenter nos moyens de projection, même si l'on peut escompter ceux de nos alliés. Dans ce dernier cas, le problème du secret hermétique d'une telle opération risque fort de poser problème.

Enfin, l'entraînement conjoint et coordonné de nos éléments disparates doit être évoqué, pour trouver remède à la situation actuelle. Aucune volonté forte ne se fait jour à l'échelon central. En poursuivant dans les errements actuels, la France ne pourra jamais monter une réelle opération de récupération de ses otages à l'étranger, sauf à utiliser les services d'intermédiaires étrangers plus avides de renommée ou de « valises de dollars ». Le GIGN prétend pouvoir monter une telle opération dans tout pays si un accord diplomatique est obtenu ou si le ministère des affaires étrangères le demande : qu'il le démontre ! de préférence en utilisant les moyens de projection du COS ainsi que ses compétences propres.

Enfin, si des otages de plusieurs nationalités sont retenus ensemble, les armées doivent savoir si elles recevront l'ordre d'intervenir au profit de l'ensemble des otages, si elles participeront aux côtés d'autres spécialistes ou si elles conseilleront d'autres forces. Il s'agit d'une décision diplomatique que les ministres des affaires étrangères doivent résoudre, car le cas risque de se présenter rapidement ; la résolution de la crise de Jolo n'a pas été un synonyme de succès diplomatique ou d'image pour la France. Je proposerais donc de prévoir des entraînements grandeur réelle avec des forces armées en provenance d'autres nations. Cette programmation difficile, puisque la France ne parvient pas à coordonner ses diverses capacités, forcera nos forces armées à réagir et à montrer leur compétence indéniable.

3.- L'EVACUATION DE RESSORTISSANTS .

Les Français à l'étranger sont la troisième France . Ils représentent environ deux millions de personnes dont un million est immatriculé dans nos consulats à l'étranger. Un million est bi national. A ces expatriés , il faut ajouter environ seize millions de Français touristes à l'étranger tous les ans. La répartition de ces citoyens est de 53% en Europe, 20% en Amérique, 15% en Afrique et 5% en augmentation nette en Asie Pacifique .

La décision d'évacuation de nos ressortissants est une décision politique que prend l'ambassadeur de France, conseillé par l'attaché de défense , qui a de graves conséquences politiques diplomatiques et économiques . Il s'agira donc toujours d'un « ultima ratio », d'un équilibre entre le trop tôt et le trop tard .

3.1 ASPECTS CIVILS D'UNE EVACUATION DE RESSORTISSANTS

La finalité première d'une telle opération est la protection de nos ressortissants. Elle repose sur un dispositif mis en place en France et à l' étranger . Cette protection couvre deux volets. L'aspect consulaire consiste à suivre le sort de chacun des ressortissants français à l'étranger, qu'il soit hospitalisé, emprisonné ou en bonne santé. La France est un Etat très maternel dont l'action se prolonge à l'étranger. Cette fonction est assurée par le Conseil Supérieur des Français à l'étranger. Son action concerne à la fois les nationaux et les doubles nationaux. De plus, le consul est responsable des affaires sociales, de la formation professionnelle et de la sécurité. L'aspect sécuritaire doit permettre d'assurer la sécurité des ressortissants en cas de crise politique ou de toute autre nature(risques naturels, industriels, nucléaires, politiques, guerriers ...), en raison d'une conception large du risque en France .

La protection des ressortissants français repose sur un dispositif mis en place dans la capitale et à l'étranger.

La cellule de veille à Paris est la composante principale du dispositif en métropole .Elle assure une double mission :

- Etre en relations avec les postes à l'étranger , avec les ministères de la santé, du tourisme, de l'intérieur, des armées..., avec les entreprises pour leur installations à l'extérieur, avec les organisations non gouvernementales .

- Assurer la prévention , c'est à dire répertorier les zones de crise réelles et potentielles et établir une documentation technique .La judiciarisation de la société française fait que le citoyen tient l'Etat responsable de ce qui peut lui arriver en invoquant le manque d'informations. Pour faire face, un site Internet a été ouvert. Il envisage tous les risques et conseille le citoyen. Il est essentiellement factuel (cartes, journal de la crise, us et coutumes, drogues ...). Les documents techniques correspondent à des fiches techniques et des fiches réflexes dans le cas d'un séisme par exemple. Un exemple de fiche technique sur la Colombie figure en annexe à ce document et peut être retrouvée sur le site Internet du Quai d'Orsay remis à jour tous les quinze jours environ. Il est à noter enfin, qu'en cas de crise, cette cellule de veille se transforme en cellule de crise .

Le dispositif à l'étranger est placé sous la responsabilité de l'ambassadeur, qui représente les intérêts de l'Etat . L'ambassadeur est responsable :

- de la préparation et de la prévention qui revêtent plusieurs aspects dont la connaissance très précise de la communauté, de sa localisation, du maintien de la mobilisation de la communauté par le biais des comités de sécurité (les différents membres industriels, population, tours opérateurs)sont associés pour maintenir la vigilance après la crise. Les touristes sont des cas particuliers car ils sont inconnus pour le consulat, non « fichés » et se rendent souvent dans des lieux en déphasage avec l'actualité : Bali, le Club Méditerranée du Cap Skirring, l'île Maurice lors d'un cyclone ou Saint Domingue sont autant de destinations de prédilection pour nos compatriotes qui ne se rendent pas compte des dangers et ne songent même pas à prévenir les services consulaires de leur séjour .

- de l'établissement des plans de sécurité et de leur mise à jour bi annuelle. Ce travail lourd repose sur l'îlotage (nombre de familles par îlot, doubles nationaux, langue du pays ..sont des éléments à prendre en compte) et sur les lieux de regroupement (accès au port et aux aéroports éventuels, matériel à emporter sur soi, tri, identification, listes, conditions sanitaires, moyens de survie mis en place : ces données doivent être intégrées dans les

plans). L'attaché de défense est le conseiller indispensable dans ce domaine et l'expert de l'ambassadeur. Un exemplaire de ce plan est transmis à l'état major inter armées de Creil .

La gestion de crise se traduit par l'activation au Quai d'Orsay d'une cellule de crise. Cette dernière correspond à la cellule de veille renforcée. Elle assure :

- le suivi de la crise, la centralisation et la synthèse des informations au profit des autorités
- les réponses aux familles
- l'établissement des marchés publics (pour l'affrètement d'avions de transport , l'achat d'un hôpital, de vivres ...)
- la mobilisation des moyens humains à envoyer sur place
- l'envoi de renforts à l'ambassade locale juste avant la crise.

Cette gestion de crise multiforme touche de nombreux aspects et contacte les familles, les ambassades des différents pays concernés, les sièges des entreprises, les médias, les élus et parlementaires (150 élus par procuration et 12 sénateurs représentent directement les Français de l'étranger) . Elle essaye également de contrer la rumeur. Au niveau de l'ambassade se met en place également une cellule de crise chargée d'aider l'ambassadeur à établir les listes, d'assurer un appui médical ou psychologique et le soutien matériel . L'ambassadeur doit aussi gérer la rumeur ce qui est une action souvent complexe.

L'évacuation elle-même est une décision prise sur proposition de l'ambassadeur . Celui-ci doit trouver l'équilibre entre le délai demandé par les militaires pour préparer l'opération et le retard éventuel en cas d'aggravation de la situation. L'évacuation est un échec politique et économique, qui incitera l'ambassadeur à retarder sa décision, ainsi qu'un recul diplomatique de la France qui perd un grand crédit par ce départ. Les principes en sont :

- la mise en sécurité de la communauté par un transport vers un pays voisin –c'est une délocalisation, avec espoir de retour prochain dans le pays –ou vers Paris –il s'agit d'une évacuation, sans espoir de revenir dans le pays initial-
- le pragmatisme : il n'y a pas de règle précise sur les personnes à évacuer . L'article 20 de la convention européenne nous fait obligation de traiter et rapatrier les Européens comme les Français . Il faut aussi compter avec les ressortissants des Etats qui nous en feraient la demande , n'ayant pas d'ambassade sur place ou de moyen de rapatriement. Le problème se complique car ce nombre peut changer, sur ordre politique la nature de l'opération ; ainsi une évacuation de 6000 Français de Guinée peut-elle se compliquer par l'évacuation

des 20000 Libanais résidant sur place et faisant l'objet des premières manifestations d'hostilité .

-des mesures graduelles sont toujours possibles et souhaitables. La fermeture des écoles françaises, le départ des familles, le renvoi des personnes non indispensables permettent aux services de l'ambassade de gérer plus facilement la communauté résiduelle .

De nombreuses difficultés se font jour dans ce genre d'opération :

- Les Etats ont des intérêts très divergents.

-L'évaluation de la crise est différente selon les pays et les menaces qui pèsent sur les ressortissants sont souvent très variables.

-La perte de présence et de crédit est envisagée de façon différente selon les gouvernements.

-Les biens des ressortissants seront spoliés et ne sont pris en charge par aucune assurance.

-Le coût économique n'est pas à négliger surtout pour la France qui entretient le réseau diplomatique le plus étendu au monde. Un partage des frais est à envisager en cas de rapatriement de différents nationaux.

-L'Etat hôte des personnes délocalisées ou évacuées se voit confronté avec des problèmes diplomatiques qui rejaillissent sur la France .

-Des problèmes psychologiques au sein de la communauté peuvent se faire jour, du fait de l'évacuation précoce de ressortissants de certaines nationalités dont les pays souhaitent donner un signal fort au pays hôte. Les Américains récupèrent ainsi souvent leurs ressortissants tôt dans le déroulement de la crise, afin de ne pas avoir à gérer des prises d'otages collectives ou particulières.

Pour éviter les inconvénients vus précédemment liés à une évacuation de nos ressortissants, la France , consciente du coût de la vie humaine, et afin d'éviter de mobiliser tout l'appareil d'Etat pour récupérer un otage ou un ressortissant, préférera souvent renforcer ses effectifs militaires sur place. Cette démonstration de force vise plus à dissuader une action hostile qu'à évacuer .

3.2 ASPECTS MILITAIRES D'UNE EVACUATION DE RESSORTISSANTS .

La France sera choisie comme « nation cadre » pour une évacuation de ressortissants si elle possède le plus grand nombre de ressortissants dans le pays en question. Elle a ainsi de fortes probabilités de se voir attribuer cette responsabilité en Afrique, mais beaucoup moins au Moyen Orient ou en Asie où elle ne serait que nation participante .

La diaspora française est importante : 262000 ressortissants en Afrique ; 65000 au Moyen Orient ; 96000 en Asie Pacifique . La France est soumise à la pression des médias et à l'opinion publique . Elle se doit donc d'assurer la sécurité de ses ressortissants sur son territoire et de garantir leur protection , autant que possible, à l'extérieur.

La sécurité des ressortissants est un souci majeur des autorités politiques . Elle repose sur des mesures centrales et locales.

Au niveau local, le nombre et le nom des ressortissants permanents ou temporaires est suivi en liaison avec les Affaires Etrangères. Le choix des îlots et des points de regroupement (moyens d'accès, facilités sanitaires, transmissions...) est du travail de l'attaché de défense . La répartition des responsabilités entre civils et militaires impose aux militaires la protection des personnes à partir des points de regroupement qu'ils sécurisent. L'attaché de défense est le conseiller opérationnel et de sécurité de l'ambassadeur, des autorités consulaires et des responsables locaux de sécurité .Il est également en liaison permanente avec les forces pré-positionnées, qui seront utilisées de préférence lors d'une opération locale. Ces forces sont, en effet, acclimatées, disponibles, bien implantées et au fait de la situation, capables d'accueillir des renforts et d'un poids politique important. Il détermine en liaison avec l'ambassadeur le degré de menace pour nos ressortissants :

Niveau 1 de menace	climat d'insécurité pour les ressortissants
Niveau 2 de menace	ressortissants indirectement menacés
Niveau 3 de menace	ressortissants peuvent être directement menacés
Niveau 4 de menace	ressortissants directement menacés.

Au niveau central, une approche très technique est nécessaire, « à froid », c'est à dire avec un préavis certain. C'est le travail de l'EMIA de Creil, qui va constituer des dossiers génériques d'évacuation de ressortissants(RESEVAC). Ces dossiers sont réalisés pour chaque pays et prennent en compte la situation des ressortissants, les accords de défense et

de coopération avec le pays et les voisins ainsi que les modes d'action d'une évacuation.

Cette approche technique va développer les points suivants :

La répartition ethnique dans le pays et la région

La cartographie existante, les besoins éventuels, les manques possibles

La climatologie, surtout dans les contrées équatoriales et subtropicales

Les aérodromes avec les possibilités d'avitaillement sur place ou à installer

Les points de débarquement et les zones de débarquement

Les points d'accostage possibles ainsi que les capacités amphibies à proximité

Le nombre et les nationalités des ressortissants étrangers, pour définir la nation cadre

Les ressortissants français dans les différentes villes et la répartition des moyens nécessaires

L'îlotage de la capitale, en notant particulièrement les points de rassemblement, les goulots d'étranglement, les points sensibles et en montrant des photos aériennes.

Les accords juridiques et techniques dont les accords de coopération

Les moyens de projection stratégique en avions de transport stratégiques et en bâtiments (transport de chalands de débarquement notamment)

Les délais de projection par les différents moyens disponibles

Le transport et l'utilisation des hélicoptères, leur démontage éventuel pour l'acheminement vers le théâtre d'opérations

La mobilité intra-théâtre et les mouvements locaux possibles

L'intervention de l'aviation de chasse, les capacités des hélicoptères de manœuvre et les plots d'avitaillement à installer, le soutien carburant à prévoir pour les aéronefs et les véhicules

L'appréciation stratégique comprend de son côté les degrés de menace, le rappel de la situation, les évolutions possibles, la coopération internationale envisageable, les options stratégiques, les mesures de précaution et les phases militaires incluant la prévention la précaution, le renforcement des moyens militaires, la gesticulation par des mesures militaires ostensibles, l'action proprement dite et le désengagement.

L'évacuation des ressortissants est une opération délicate qui est effectuée dans un cadre difficile, exécutée dans l'urgence, sous la pression des médias. Elle commence par la mise en alerte des forces pré positionnées et l'alerte renforcée des unités en métropole. L'utilisation des forces pré positionnées sera systématiquement privilégiée, pour une

question d'efficacité et de connaissance du milieu et du terrain mais aussi pour réduire le coût de ces opérations. Le caractère interarmées est impératif. Ces opérations s'appuient sur l'expertise des forces pré positionnées et sur des hommes expérimentés. Il s'agit de la seule opération nationale actuelle. A l'avenir, la France sera nation cadre d'une opération multinationale combinée ou nation participante mais devrait de moins en moins mener des opérations autonomes.

La dernière évacuation réelle a été réalisée en juin 1997 à Brazzaville lors de l'opération Pélican 2 , qui a permis de transporter six mille ressortissants de Brazzaville vers Kinshasa ; sur cette petite population, seuls mille six cents personnes étaient françaises. Cette dernière évacuation , qui s'est déroulée sans difficultés insurmontables ne représentait que 6000 ressortissants, chiffre bien faible comparé aux 40000 voire 60000 Français à évacuer d'autres pays, sans compter d'autres nationalités qui doubleraient le flots d'évacués. Les opérations ultérieures ont toutes été préparées minutieusement, montées pour certaines, mais heureusement jamais exécutées à grande échelle. Une évacuation partielle, qui s'apparente plus à une extraction a été menée en octobre 1997 pour le sauvetage de 86 personnes, grâce à des raids de transalls sur 400 kilomètres à l'intérieur du pays en crise, au centre du Gabon. Cette évacuation portant le doux nom d'Antilope, avait nécessité la mise en place de 450 soldats et le déploiement de nombreux moyens lourds. Les enseignements majeurs ont été le risque potentiel pour les ressortissants sur place, le risque réel pour les forces engagées, la maîtrise de l'information (discrétion pour la sécurité de l'opération) et le recours à la troisième dimension.

Les autres évacuations récentes ont été les opérations Espadon au Sierra Léone pour l'évacuation de 998 ressortissants, l'opération Malachite au Congo pour le départ de 248 personnes et l'opération Iroko en Guinée Bissau pour le retrait de 271 ressortissants.

Ces opérations difficiles à coordonner avec le ministère des affaires étrangères et l'ambassadeur sont maintenant à prévoir dans le cadre européen comme en témoignent les récents travaux entre Français et Belges pour une opération préparée en République démocratique du Congo . Ces interventions lourdes de conséquences seront évitées autant que possible par un renforcement local et une gesticulation militaire et diplomatique. Elles auraient néanmoins l'avantage d'éviter au maximum les prises d'otages dont la résolution est plus complexe, parfois plus longue et toujours moins glorieuse pour les intérêts de la France .

CONCLUSION

La conclusion a déjà été ébauchée. L'opinion publique jouant un rôle primordial dans la prise d'otages, il est fâcheux de considérer que cette opinion puisse être travaillée pour en arriver à ne plus voir dans les agresseurs que les interprètes d'une contestation qui s'explique.

Contestation du régime politique ou contestation de la société capitaliste voire contestation pour la contestation, l'auteur de la prise d'otages a le choix des mobiles. Il trouvera ensuite assurément des « plunitifs » pour exposer des raisons louables qui l'ont animé. Il faut donc au maximum limiter la médiatisation de ces affaires.

L'actuelle recrudescence des prises d'otages n'est en fait que l'une des manifestations d'un véritable esprit de violence généralisée qui procède d'une négation perceptible de nombre de valeurs morales jusqu'alors communément admises et qui formaient le consensus sans lequel il n'y a pas de véritable ordre social ni de société. Informons donc nos concitoyens des risques encourus dans de nombreux pays et mettons-les devant leurs responsabilités.

Enfin, il serait temps que les pouvoirs publics prennent conscience du véritable danger et de l'enjeu réel des enlèvements de nos ressortissants et expatriés à l'étranger, autrement que par des conseils prudents sur un site Internet, et que les armées soient réorganisées sérieusement pour pouvoir répondre à cette menace bien réelle actuellement éludée, car non réalisable immédiatement par nos forces .

PIECES JOINTES

- Décret 2000-724 du 25 juillet 2000 portant publication de la convention internationale contre la prise d'otages.
- European union position paper on terrorism-related kidnaps and extortion demands in third countries.
- Guidelines on G8 best practice : hostage taking.
- Plan PIRATEMER du 11 avril 1997 ;
- Extraits du dossier de crise civilo-militaire.
- Fiches conseil aux voyageurs : Colombie.

REMERCIEMENTS

LT COLONEL WINCKLER

COL CALLIGARO

CF CADZEN

CF PIPOLO

CF BONO

CC LEBAIL

SERVICE DOCUMENTATION

CV CARLIER

LCL CHARPENTIER

CDT COLLAS

CF D ARCIMOLES

CDT GERARD

CNE PERRIN

M CHAUVIN

M GUYOT

COL BROUT DE MARGNAC

CREDAT ECOLE MILITAIRE

COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE

ETAT MAJOR DES ARMEES

ETAT MAJOR DES ARMEES

ETAT MAJOR INTERARMEES

ETAT MAJOR INTERARMEES

DICOD

COIA SECTION MONDE

COIA SECTION AFRIQUE

COMMANDEMENT DES OPERATIONS

SPECIALES

COMMANDEMENT DES OPERATIONS

SPECIALES

GIGN

GIGN

MINISTERE DES AFFAIRES

ETRANGERES

MINISTERE DES AFFAIRES

ETRANGERES

DGSE